

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-430/SG/FIN autorisant MM Kassim, Abdallah et Salem Ahmed Mohamed à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sise à Djibouti, zone industrielle sud (partie du titre foncier n°172).

n° 72-430/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
17 mars 1972

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1972

Date du numéro
10 avril 1972

TEXTE INTÉGRAL

MM. Kassim, Abdallah et Salem Ahmed Mohamed sont autorisés à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5.250 m2, sise à Djibouti, lot n° 21 sur le plan 13 bis BE 69 du Lotissement de la Zone industrielle Sud et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 172 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.